



Rapport au Conseil communal

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer de nouveaux points d'accès publics et gratuits à l'eau potable dans divers espaces communs du territoire communal

Travaux et Environnement

M. Roland Perrin, Municipal

Rapport N° 5/2020

Rapport adopté par la Municipalité, le 06.01.2020



Table des matières

1	Préambule	2
1.1	Objet du rapport.....	2
1.2	Introduction.....	3
1.3	Etat de la situation	3
2.4	Futurs points d'eau envisageables	4
2	Conclusion	5

1 Préambule

1.1 Objet du rapport

Le 19 février 2019, M. le Conseiller communal Nicolas Häusel déposait un postulat invitant la Municipalité à créer de nouveaux points d'accès public à l'eau potable. Ce postulat dont la teneur est rappelée ci-dessous, a été pris en considération par le Conseil communal et transmis à la Municipalité le 19 février 2019 :

« Monsieur le Président, Chères et Chers collègues, Messieurs les Municipaux,

L'eau c'est tout un symbole et son accès public toute une tradition. Force est de constater que les espaces communs de notre petite ville, ou grand village, c'est selon, ne regorgent pas de points d'accès publics à l'eau potable. Les fontaines du village sont fermées 6 mois par an, la fontaine du chemin des Dailles risque de disparaître, l'abreuvoir du Biopôle n'est pas très fonctionnel, la fontaine de l'Ofréquaz est fermée depuis longtemps et il faut payer sans choix pour s'abreuver à la Croix-Blanche ou aux Tuileries. Bien sûr les nombreux bistrots sont là pour nous accueillir, mais nos espaces publics sont bien peu fournis en eau potable accessible gratuitement.

Les fontaines et autres points d'eau d'accès publics sont un vecteur pour favoriser la consommation d'eau du robinet, comme lieu de rencontre aussi et un service public traditionnellement offert. Il est même possible d'envisager une réduction de l'utilisation des bouteilles en plastique pour les plus optimistes.

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de bien vouloir étudier l'opportunité de créer de nouveaux points d'accès publics et gratuits à l'eau potable dans divers espaces communs du territoire communal.

Avec mes remerciements »



1.2 Introduction

Sur le territoire communal, les différents points d'accès à l'eau potable sont alimentés par le réseau de distribution d'eau sous pression.

La plupart de nos installations n'étant pas hors gel sont coupées durant la période hivernale, allant du mois de novembre à mars (en fonction des températures).

1.3 Etat de la situation

Les différents points d'accès publics à l'eau potable sont actuellement les suivants :

Lieu	Type	Remarques
Vieux cimetière	Robinet	Plusieurs points d'accès
Nouveau cimetière	Robinet	Plusieurs points d'accès
Toilettes publiques - Nouveau cimetière - Arrêt de bus Croix-Blanche - Place de jeux des Tuileries	Robinet Robinet Robinet	Hors-gel Hors-gel Hors-gel
Ch. des Dailles	Fontaine	
Ch. du Polny	Fontaine	
Ch. du Ruisseau-Martin	Fontaine	
Refuge du Chaugand	Fontaine	
Bâtiment vestiaires foot Croix-Blanche	Robinet	
Biopôle, Rte de la Corniche	Robinet	

Divers :

- La fontaine de l'Ofréquaz a été fermée il y a quelques années à la demande des écoles ;
- La fontaine située au bas du chemin de la Prairie et à l'intersection avec la route de la Croix-Blanche est alimentée par l'eau de source et n'est donc pas considérée comme potable.



Photographies des fontaines du Ch. du Polny (à gauche) et du Ch. de la Prairie (à droite)



Les différents points existants ont été recensés sur le plan ci-après (en bleu). Les éventuels futurs points sont eux représentés en orange/jaune.



Plan de localisation des différents points d'accès publics à l'eau potable (existants et éventuels futurs)

2.4 Futurs points d'eau envisageables

En l'état actuel, le territoire paraît relativement bien couvert en terme de points d'accès à l'eau potable. Toutefois, dans la démarche en cours concernant l'aménagement de 3 places de jeux (triangles oranges sur le plan), des points d'accès à l'eau potable seront intégrés dans les projets sous réserve des possibilités financières et/ou techniques, dépendant de la position du réseau souterrain à proximité. En effet, ces points ne peuvent pas être placés n'importe où sur le réseau notamment dans des bras morts de réseaux ou alors nécessiteraient un soutirage régulier de l'eau afin d'empêcher une contamination bactérienne dans le réseau. Par ailleurs, un point d'eau avec robinet sera aménagé au niveau des vestiaires du terrain de foot du Bois-de-la Chapelle (rond jaune).

Un point d'eau à l'Eglise des Croisettes sera aussi envisagé en cas de travaux sur la conduite d'alimentation privée.



2 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

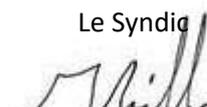
- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil Communal N°5/2020 du 06.01.2020 ;
- Entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'approuver la réponse de la Municipalité, au postulat déposé par M. le Conseiller communal Nicolas Häusel demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer de nouveaux points d'accès publics et gratuits à l'eau potable dans divers espaces communs du territoire communal

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Maurice Mischler



La Secrétaire


Sarah Miéville